



Tabac dans un bar licence IV

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 15 janvier 2008

Bonjour, je suis possesseur d'un bar licence IV. J'aimerais pouvoir laisser fumer mes clients, or je sais qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics, cependant, je dispose d'une salle de concert qui me sert une fois tout les 15 jours. Puis-je la passer en salle réservée a la cigarette quand elle n'est pas exploitée ? MERCI

Réponse :

Lorsqu'une salle est réservée aux fumeurs, elle ne peut pas être utilisée alternativement pour d'autres activités.

Par ailleurs, cette salle, pour pouvoir accueillir des fumeurs devra respecter des normes très précises contenues dans les [articles R. 3511-3 et 4 du code de la santé publique](#)